

Introduction : Mme VIDAL nouvelle Directrice Régionale Adjointe à la Performance Sociale se présente aux élus.

## Projets ASC

**Force Ouvrière** a voté l'ensemble des projets ci-dessous :

Rappel des positions :

Billetterie :

- Zénith de Toulon : Le 5 Avril 2026 : Irish Celtic – 20 places / Le 17 Avril 2026 : Le lac des cygnes – 20 places
- Le Silo Marseille : Le 21 Mai 2026 : Malik Benthalal – 20 places
- Carnaval de Nice : Le 24 Février 2026 : Le Corso – 30 places / Le 25 Février 2026 : La bataille des fleurs – 30 places
- Orange Vélodrome : Le 23 Mai 2026 : Corso Mezu Mezu – 40 places

Journées à thème :

- Le 21 Mars 2026 : Prison Island Plan de Campagne – 2h de jeu et collation sucrée – 30 places

Colonies :

- Stages périscolaires Vacances Hiver 2026 : Du 16/02 au 20/02/26 et du 23/02 au 27/02/26 – Activités diverses sur 5 jours avec repas et gouter
- Club Poney Le Faré Aubagne : Activités équestres et diverses animations – 20 places
- Poney Club La renarde Brignoles : Activités équestres et diverses animations – 20 places
- La Pignata Bouc-bel-air : Activités sportives et de loisirs, possibilité de ramassage sur Marseille – 20 places

Linéaires :

- Montana Parc Oasis Village Puget sur Argens – Du 06/04 au 27/09/26 – 1 Bungalow luxe confort 6/8 pers – Cout / linéaire : 12690€
- Cap d'Agde (Odalys) – Du 04/07/26 au 29/08/26 – 1 Appartement 3 pièces 6 pers – Cout / linéaire : 10380€
- Oléron (Odalys) – Du 04/07/26 au 29/08/26 – 1 Mobil home 3 chambres 6/7 pers – Cout / linéaire : 9443€
- Auron (Odalys) – Du 04/07/26 au 29/08/26 – 1 Appartement 3 pièces 6 pers – Cout / linéaire : 5214€
- La Rosière (Odalys) – Du 04/07/26 au 29/08/26 – 1 Appartement 3 pièces 6 pers – Cout / linéaire : 4844€
- Amboise (VVF) – Du 04/07/26 au 29/08/26 – 1 Gite 3 pièces 7 pers – Cout / linéaire : 9873€
- Pays d'Eygurande (VVF) – Du 04/07/26 au 29/08/26 – 1 Chalet flottant 3 pièces 5 pers – Cout / linéaire : 7980€
- Saint Léger les Mélèzes (VVF) – Du 20/06/26 au 29/08/26 – 1 Appartement 2 pièces 5 pers – Cout / linéaire : 5757€
- Saint Léger les Mélèzes (VVF) – Du 04/07/26 au 29/08/26 – 1 Appartement 3 pièces 7 pers – Cout / linéaire : 5891€

Convention AIR CORSICA – Année 2026

Réduction de 5 à 40% sur le prix H.T sur les vols en fonction de la période de l'année Code réduction sur site

# Information PAPRIPACT ET DUERP 2025

Le document unique (DU) est la transcription (et la mise à jour) par écrit des résultats de l'évaluation des risques. Il répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs et assure la traçabilité collective de ces expositions.

Le PAPRIPACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) est un document obligatoire dans lequel on définit, sur une ou plusieurs années, les actions de prévention nécessaires à réaliser qui doivent agir sur les risques professionnels identifiés.

Le DUERP consiste à identifier, recenser et évaluer les risques de l'entreprise ; tandis que le Papripact va permettre de mettre en place les mesures pour y remédier.

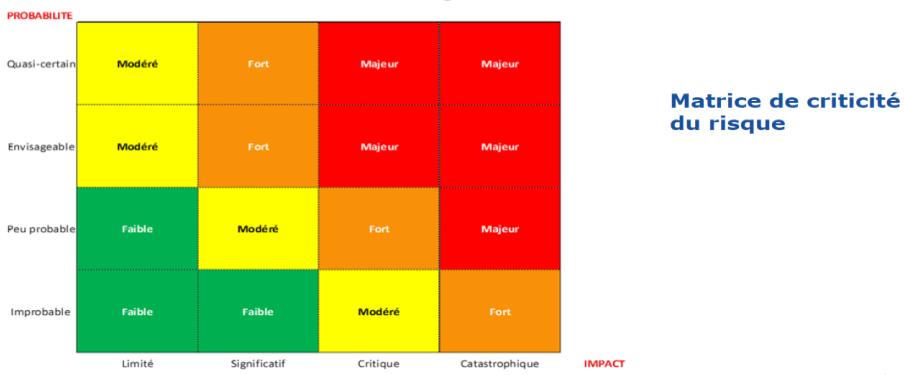
## ● Le Dispositif global



Les 11 risques professionnels identifiés à France Travail

1. Risques psychosociaux
2. Risques d'agression
3. Risques liés aux déplacements externes
4. Risques liés aux postures sédentaires et à l'activité
5. Risques liés aux déplacements internes
6. Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets
7. Risques liés aux agents biologiques
8. Risques liés à l'environnement et aux équipements de travail
9. Risques d'incendie, d'explosion
10. Risques liés à l'électricité
11. Risques attentat

## ● La cotation des risques



10



**La Direction annonce que chaque agence a procédé à sa propre évaluation.**

**Force Ouvrière** souligne l'hétérogénéité des appréciations des différentes structures qui s'avère quelquefois surprenantes. FO regrette que l'établissement n'ait pas mise à disposition des représentants de proximité des plans d'actions par agence.

# Information conclusions enquête DGI Porte d'AIX

## INFORMATIONS DE LA DR :

Engagement du préfet :

- maintenir le même niveau d'intervention des forces de l'ordre.
- Tous les 2 jours, entretien des lieux en coordination mairie/métropole (espaces verts, voies publiques...), ramassage par une association des "déchets de consommation de stup" entre 6h et 7h, amélioration de l'éclairage prévue (notamment au niveau du métro),
- actuellement 6 caméras entre St Charles et Porte d'Aix poursuite du déploiement : 25 caméras prévues à fin 2027,
- réaménagement urbain pour éviter les zones de stagnation et éviter les "trappes à stup" dans les candélabres, collaboration avec les autres résidents pour "occuper l'espace".

## PRISE COMPTES PRECONISATION ENQUETE

- Horaires des vigiles, le contrat prévoit des horaires de 8h à 17h30. Nécessité de revoir le contrat

Il y a un troisième agent de sécurité (SNCF) + agent de l'immeuble

-Pas de possibilité de passer par le local poubelle pour arriver au parking.

-Agrandissement de la zone d'accueil en cours.

-Réaménagement de la cafétaria non souhaité pas le collectif (?). La DR va étudier les possibilités.

-Maintien du "journal de bord"

-Concernant l'envoi des questionnaires la DR répond que cela ne fait pas parti du process, et que tous les agents ont pu participer aux réunions et répondre aux questions.

**Force Ouvrière** a demandé qu'un point d'évolution de la situation soit réalisé dans les trois mois afin que soit prise la décision de délocaliser si la situation ne permet toujours pas de garantir la sécurité de nos personnels et des demandeurs d'emploi.

## Simplification EPA

### ● Les évolutions de l'EPA en 2026

	Commentaire
Descriptif d'Activité	<ul style="list-style-type: none"><li>Le Descriptif d'activité est retiré de l'EPA. Un formulaire DA est mis à disposition tout au long de l'année pour permettre dès que nécessaire la complétude sur la base des échanges agent/manager. Le formulaire est généré par le manager. Bénéfice attendu : flexibilité et échange renforcé (temps spécifique dédié)</li><li>Les services RH vont disposer d'une requête pour suivre l'actualisation des DA réalisés.</li><li>Des travaux spécifiques sur le DA vont être menés sur 2026 afin de lui redonner une réalité par rapport au parcours de l'agent.</li></ul>
Retraite	<ul style="list-style-type: none"><li>Le questionnement sur la retraite est retiré du formulaire EPA car il ne concernait pas tous les agents.</li><li>L'ANI de 2025 ré introduit 2 entretiens professionnels renforcés auprès des agents âgés de 45 ans puis entre 58 et 60 ans. Ce dernier entretien permettra d'aborder le sujet. Bénéfice attendu : un entretien dédié permettant un échange plus large pour accompagner la seconde partie de carrière ou la transition vers la retraite.</li></ul>
QVCT	<ul style="list-style-type: none"><li>Les champs relatifs à la Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) sont conservés, mais simplifiés en un seul item.</li><li>Le contenu de l'échange est explicité pour mieux prendre en compte l'échange sur les conditions de travail.</li></ul>
Développement de compétences	<ul style="list-style-type: none"><li>La remontée de l'ensemble des formations suivies est supprimée du formulaire car disponible dans l'historique RH de l'agent.</li><li>Le partage sur les autodiagnostic et les actions de développement des compétences permet d'identifier les nouveaux besoins. La saisie est simplifiée et se traduit par un champ de texte libre permettant d'aborder de façon plus intégrée le sujet. L'émission ou l'inscriptions aux actions se fait via SIRHUS et/ou le portail de l'Académie France Travail. Bénéfice : Ouvrir l'échange sur l'ensemble des actions de développement et rendre acteur l'agent dans son développement des compétences.</li></ul>
Durée de la campagne EPA	<ul style="list-style-type: none"><li>La durée de la campagne est révisée à un trimestre au regard du formulaire simplifié.</li><li>Un calendrier plus en adéquation avec les objets traités dans l'EPA (bilan des objectifs plus proche de la fin d'année et plus de temps laissé à la mise en œuvre des objectifs/contributions notamment).</li></ul>

## Force Ouvrière

- Alerte sur la nécessité de « prendre le temps » pour réaliser les EPA qui pour certains collaborateurs constituent un moment privilégié d'expression avec leur N+1

## Pour rappel de l'alerte FO au CSEC :

### Une simplification de l'EPA qui arrange surtout la direction

Soumise à consultation la « simplification de l'EPA » a recueilli 2 votes positifs de la CGC, 9 votes Négatifs (FSU / CGT / STC), 7 abstentions (CFDT/SNAP) et 4 avis circonstanciés (**cgt-FO**).

Malgré un avis rendu très peu favorable à ces nouvelles dispositions, la direction entend maintenir cette simplification en arguant du fait que cela va représenter un gain de temps pour les managers et les agents permettant à tout le monde de consacrer davantage de temps au descriptif d'activités (qui ne sera pas mêlé aux ESA).

La direction a certes tenu à rappeler que « à date », il n'y aura pas d'IA dans les EPA mais qu'à terme via « ChatFT Ecoute » sans que cela soit obligatoire, elle se réservait la possibilité de recourir à de la saisie automatique par l'intermédiaire d'une sorte de dictaphone IA ; thématique qui devrait être évoquée en juin prochain lors d'une réunion programmée au calendrier social portant précisément sur l'IA.

Nous avons donné mandat aux élus siégeant au « comité éthique interne » de s'emparer du sujet sans

- attendre juin prochain.

## Prime de partage de la valeur

Augmentation de 50 euros de la PPV

Le montant de la prime, pour un agent à temps plein présent et payé du 1er janvier au 30 novembre 2025 (et toujours présent et payé le 24 décembre 2025), est fixé à.

- **850€** pour les agents positionnés au niveau de classification ABCD et les agents de droit public de catégorie 1 et 2.
- **550€** pour les agents positionnés à partir du niveau de classification E et les agents de droit public de catégorie 3 et 4.

Pour les agents bénéficiant d'un temps partiel pour raison thérapeutique, le montant de la prime est calculé sur la base de la quotité de temps de travail antérieure au temps partiel thérapeutique.

### Les dessous de l'affaire : PPV de décembre : 50 euros de plus... mais à quel prix ?

La direction qui avait déjà procédé à une consultation du CSEC le mois dernier sur le versement par la direction de la PPV (prime de partage de la valeur) d'un montant de 800 euros pour les collègues employés, techniciens et agents de maîtrise et de 500 euros pour les cadres a souhaité consulter de nouveau le CSEC pour valider la décision unilatérale du DG de rajouter 50 euros à ces deux montants.

Renseignements pris sur la nature de cette rallonge budgétaire inattendue, il semblerait qu'il s'agisse d'une enveloppe de 3 millions d'euros environ correspondant aux salaires qui sur l'année 2025 n'ont pas été versés pour un motif syndical pour le moins original : les jours de grève.

Ainsi donc, ce sont les camarades et collègues grévistes qui financent ce billet de 50 euros là au bénéfice de tous !

Vous pouvez compter sur la **cgt-FO** pour ne pas se contenter d'une telle explication pour le moins sujette à caution.

## Budget CSE et abondement CSEC

Le CSEC disposant des fonds suffisants à son fonctionnement, il n'y aura pas de versement au CSEC de la dotation annuelle de 22.000€ budgétée en début d'année.

### Revalorisation frais de repas

- 21 euros le midi (au lieu de 19€)
- 25 euros le soir (au lieu de 23€)

Vos élus & représentant FO au CSE	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Représentant Syndical
Titulaire	Nathalie CABASSON	Fabrice SMACCHIA	Patrick CAMPANELLA	
Suppléant	Muriel NOTARI	ÉRIC PROTÉGONE	Christophe VIGUIÉ	
Titulaire	Frédéric ARRIVÉ	Érika Moyse		
Suppléant	Régis CUQUEL	Dany KOSKAS		Marc-Antoine PÉAN
Titulaire		Stéphane JONCOUR		
Suppléant		Sébastien MOULLET		



<https://www.fopoleemploi.paca.fr/>